

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille douze, le 10 décembre à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

PRESENTS : Mmes CORDIER Fabienne, LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès, Mme JAUBERT Sylvie, Mme MARTINELLI Danielle représentant M. BEHETS Jan, MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, CUGNET Gérard (parti à la question n°14), BERCHER Francis, LEMAIRE Gilles, MARTIN Jacques, TEISSIER Jean-Louis, JEAN Daniel représentant M. BAGUE Patrice, GILLY Lucien, DUNAND Jean-Luc, PALLUEL Olivier représentant M. GRANIER Max, PARISIO Raymond, TRON Emile, DUPORT Jean-Pierre représentant M. JACQUES Jean, LOUISON Charles, TIRAN Michel, NICOLAO Michel, DISSET Jean Marie, BULTEL Jean-Pierre, VAGINAY Bruno et GARINO Christian.

EXCUSES : MM. BAGUE Patrice, OLIVERO Albert et GRANIER Max.

OBJET : CAMPAGNE DE COMMUNICATION ET DE PROMOTION HIVER 2012 / 2013 - CONVENTION DE PARTENARIAT AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE / COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Le Conseil de Communauté,

Après avoir pris connaissance de la convention qui lui est proposée, par laquelle :

- L'Agence de Développement Touristique des Alpes de Haute Provence s'engage à réaliser une campagne de communication et de promotion pour l'espace neige du département - Vallée de l'Ubaye, Val d'Allos, Vallée de la Blanche Serre-Ponçon - durant l'hiver 2012/2013 d'un montant de **74 000.00 € TTC.**
- La Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye s'engage à prendre en charge une partie des dépenses à hauteur maximale de **15 667.00 € TTC** payables en deux fois.

Après délibéré

A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la convention qui lui est présentée
- **AUTORISE** le Président à procéder à sa signature
- **DIT** que les crédits afférents aux dépenses précitées sont inscrits aux budgets Annexes Tourisme 2012 et 2013.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci – dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
M. LANFRANCHI

